



BLAGNAC

QUESTIONS D'HISTOIRE

Revue d'Histoire Locale - Semestriel - n° 9 (Mai 1995)

Edité par l'Association pour l'Etude et la Présentation de l'Histoire de la Résistance et de Blagnac - CERRAVHIS

Siège Social - Maison de l'Histoire - 7, rue Bacquié-Fonade - 31700 BLAGNAC

1945 : PREMIER VOTE DES FEMMES

1945 : L'Allemagne capitule sans condition. Nos prisonniers reviennent au fur et à mesure de l'ouverture des camps dans la France libre, mais dévastée. A tous les problèmes posés par les ruines et la dégradation de l'économie s'en ajoute un autre : celui des institutions. Dès 1943, le Général de Gaulle, chef de la France libre, s'est prononcé pour le maintien de la République avec un exécutif fort. Et, comme promis, dans l'ordonnance du 21 avril 1944 qu'il a signée à Alger, des élections municipales et législatives vont avoir lieu. Elles sont doublement importantes: cela fait dix ans que les Français n'ont pas voté et pour la première fois de notre histoire les Françaises et par conséquent les Blagnacaises vont se rendre aux urnes.

Ainsi, au lendemain de la Libération, en cette année 1945 si fertile en événements (Conférence de Yalta à l'extérieur, premières nationalisations, création de la Sécurité Sociale etc... à l'intérieur) et grâce à une assemblée non élue (l'Assemblée consultative provisoire), les femmes qui ont tant attendu, deviennent enfin des citoyennes à part entière. Après avoir évoqué la condition et les luttes féminines, nous rendrons compte de ce premier vote à Blagnac.

LA CONDITION FEMININE

Pourquoi avoir tant attendu pour donner le droit de vote aux femmes ? Pourquoi tant de temps et tant de luttes pour satisfaire une revendication que nous jugeons aujourd'hui en fait bien innocente ? C'est que beaucoup de choses leur sont reprochées. "Leurs "faiblesses" physique et morale, leur "sensibilité", leurs capacités intellectuelles (supposées inférieures à celles des hommes). L'exercice des droits civiques serait contraire à la féminité... On soupçonne les femmes d'être sous l'emprise de l'Eglise. Elles mettraient en péril la République" ["Libération" du 20 avril 1994].

Nous avons évoqué au travers de nos articles "Naître à Blagnac aux XVIIe et XVIIIe siècles (numéros 2, 3, 4 et 5 de la revue "Blagnac Questions d'Histoire") la condition de la femme et la façon dont les hommes leur imposaient leur domination.

Sous l'Ancien régime, leur voie était toute tracée : le mariage. Elles quittaient la tutelle d'un père pour se retrouver sous celle de leur époux. Leur destin consistait à être une bonne mère et une bonne épouse tendre et soumise.

La Révolution de 1789 a été porteuse d'espoir chez les femmes en établissant le principe de l'égalité. Mais "le rendez-vous" est manqué. Seul, le marquis de Condorcet critique la Déclaration des droits de l'homme, parce que la femme n'y trouve pas sa place. Dans son "Essai pour l'admission des femmes au droit de cité" il démontre qu'elles devraient accéder au suffrage universel.

Les idées de ce philosophe sur les droits des femmes comme sur l'enseignement des filles, sont trop en avance. Et le pouvoir masculin, un moment ébranlé, va vouloir au plus vite baillonner les femmes.

Cela ne tarde pas : le 21 mars 1804 naît, largement inspiré par Napoléon Bonaparte, le Code Civil qui consacre le principe d'infériorité de la femme et en fait une mineure à vie. Et en bien des points, il est arrivé jusqu'à nos jours. Le mari est un maître absolu, la femme lui doit obéissance [article 213 que tout le monde connaît]; elle ne peut rien faire sans son accord, ni même disposer librement de son salaire. En se mariant, elle perd son patronyme et n'a pas d'existence propre. Elle ne se définit que par rapport à son mari.

En 1808, le Code Pénal instaure dans les peines le principe de la double morale. Par exemple en cas d'adultère, l'homme "risque" une amende, la femme l'emprisonnement de trois mois à deux ans dans une maison de correction. Portalis, un des rédacteurs de ce code, explique les raisons de cette inégalité: "l'infidélité de la femme suppose plus de corruption et a des effets plus dangereux que celle du mari"

Après la chute de Napoléon, l'imaginaire romantique va remettre la femme sur un piédestal. mais si elle est adorée comme une reine, c'est plutôt pour sa beauté et pour les gentillesse qu'elle peut procurer. Son rôle est encore défini par rapport à l'homme. D'après Vigny, c'est "la compagne idéale... La pitié, vertu essentiellement féminine, doit servir à la consolation des peines viriles..." Hugo la place au centre du foyer, mais à ses yeux "par elle vient le péché" et donc "le châtement".

Nous retrouvons toujours le mythe de la femme et son mystère un peu trouble.

Toutefois, les femmes peuvent s'exprimer; elles fondent et dirigent des journaux. Toutes les idées convergent vers une aspiration : l'égalité civile et politique des hommes et des femmes. Mais elles n'aboutiront pas à un résultat car "il y a plus fort que la volonté des femmes, c'est la bonne conscience des maîtres". De plus beaucoup partagent l'opinion de Michelet. Celui-ci est convaincu que "lorsque la femme sort du domaine du sentiment pour entrer dans celui de l'intelligence et de l'action, elle fait oeuvre destructrice".

Pourtant, à cause de la révolution industrielle, les femmes vont devoir quitter le seul domaine du "sentiment" pour entrer dans celui du travail. Auparavant, celui-ci dans le contexte familial, était non "visible" car non comptabilisé. Dès 1830 et surtout dans la deuxième moitié du XIXe siècle, les femmes prennent une part de plus en plus importante dans une population active.

Le travail n'améliore pas leurs conditions de vie : revenues chez elles, après une longue journée (réduite à onze heures en 1892), elles doivent accomplir les tâches ménagères, s'occuper de leur mari et de leurs enfants. La société masculine, sous prétexte que les femmes sont "inaptes" à être leurs concurrentes, les cantonne dans les emplois subalternes mal payés. Même, lorsque elles atteignent le même niveau professionnel que les hommes, leur salaire reste inférieur.

Aux revendications "suffragistes" s'en ajoutent une autre "à travail égal, salaire égal". En 1908, c'est une "première", les institutrices perçoivent un salaire identique à celui des instituteurs.

Pour tendre vers la réalisation de leurs souhaits, les femmes doivent une fois de plus démontrer qu'elles ne sont pas des êtres "inférieurs". La première guerre mondiale de 1914-1918 va leur en donner l'occasion.

Durant ces quatre années de conflit, dans les champs ou à l'usine, elles remplacent avec compétence les hommes absents. Mais, au lendemain de la victoire, félicitées pour les services rendus, elles sont vite renvoyées dans leurs foyers : il faut repeupler la France. Moralement, il leur est difficile

d'exercer une profession car elles apparaissent alors comme de mauvaises mères.

Entre les deux guerres, le modèle de la "femme au foyer" domine donc. Et la "garçonne", aux robes et cheveux courts, n'est pas, selon l'idéologie de l'époque, tout à fait une femme.

À la suite de la capitulation de 1940, le régime de Vichy renforce ce modèle. La femme est vénérée, idéalisée dans son rôle de mère : ses "chefs-d'oeuvre" sont ses enfants. La France devient une grande famille dont le Maréchal Pétain est le père. Ce régime s'appuie sur l'institution de la famille qui prime (comme la patrie) sur les intérêts particuliers. Le père, détenteur de l'autorité, s'exprime dans le travail et la mère, gardienne du foyer, s'accomplit dans la maternité. La création de la Fête des Mères, le 30 juin 1943, appelée "Journée des Mères" est très significative. Tout ce qui éloigne la femme de son rôle est jugé "immoral, contre nature et fatal à la patrie". L'avortement est durement réprimé, même pour ceux qui aident la femme dans cet acte (une "avorteuse" est guillotinée, pour l'exemple, en juillet 1943).

Mais les femmes ne se contentent pas d'être des "animaux reproducteurs" dans leur pays occupé. À Blagnac, comme ailleurs, elles jouent un grand rôle dans la Résistance soit intégrées aux divers mouvements de la Résistance soit dans les mouvements spécifiquement féminins comme "l'Union des Femmes Françaises" (ou "de France" en zone libre) et "Les Femmes du Mouvement de Libération Nationale". Leurs actions sont multiples, comme celles des hommes et aussi dangereuses : liaisons, secourisme, transports d'armes, renseignements, participation directe aux combats etc...

Cet engagement dans la Résistance fera plus, pour l'émancipation des femmes, que toutes leurs luttes passées. Le Comité Français de la Libération Nationale, installé à Alger, donne la citoyenneté aux femmes dans l'article 17 de l'ordonnance du 21 avril 1944, signée par le Général de Gaulle: "Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que l'homme".

La France compte encore de nombreux adversaires au suffrage féminin. Mais cette fois, ils n'y peuvent rien. Après la Nouvelle Zélande en 1893, la Russie et les Pays-Bas en 1917, le Royaume-Uni en 1918, l'Allemagne en 1919, les États-Unis en 1920, l'Espagne en 1932, la France reconnaît les "citoyennes".

C'est donc une assemblée non élue (l'Assemblée consultative provisoire) qui

a mis fin, à un demi-siècle de vains débats entre l'Assemblée Nationale qui à quatre reprises (1919, 1925, 1932, 1935) fait des propositions de lois pour le vote des femmes et le Sénat qui refuse obstinément à chaque fois. Enfin, de manière très officielle, en 1946, le préambule de la Constitution institue l'égalité des droits entre hommes et femmes dans tous les domaines.

L'ACTION DES FEMMES

Après la Révolution de 1789 et surtout au XIXe siècle, les femmes vont essayer de sortir du "joug" masculin. Elles fondent des journaux, s'organisent en associations, en clubs, en mouvements féministes (l'adjectif "féministe" date de 1872; le substantif "féminisme" définissant, selon le Dictionnaire de notre temps chez Hachette, "la doctrine, l'attitude favorable à la défense des intérêts propres aux femmes et à l'extension de leurs droits" date de 1837). A l'aube du XIXe siècle, le mouvement "suffragiste" fait beaucoup de "tapage", mais les "suffragettes" françaises sont moins nombreuses et peut-être moins véhémentes que les Anglaises par exemple.

Voter comme les hommes n'est pas seulement mettre un bulletin dans une urne, c'est acquérir une identité et une indépendance qui vont de pair avec de meilleures conditions de vie et de travail.

- LES PIONNIERES

"La femme a le droit de monter à l'échafaud, elle doit également avoir celui de monter à la tribune" ainsi s'exprime dès 1791 OLYMPE DE GOUGES, auteur de la première "Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne". Ce qui vaut à cette "impudente qui a abandonné les soins du ménage pour se mêler de la République", comme l'a proclamé le procureur Chaumette, d'être guillotinée un jour sombre de novembre 1793 sur ordre de Robespierre.

Cette revendication reste sans écho. Près d'un demi-siècle plus tard les voix des femmes se feront enfin entendre car certaines d'entre elles crient plus fort. Il est impossible de les citer toutes, elles sont trop nombreuses. Il y a la très connue GEORGES SAND, la peu connue PAULINE ROLAND qui mourra pour ses idées à 37 ans en 1852 après sa déportation en Algérie, et la méconnue FLORA TRISTAN, amie de Pauline et militant pour les mêmes raisons qu'elle.

Cette dernière n'a pas peur de dire en 1840 : "Tout homme si opprimé soit-il, trouve un être à opprimer, c'est sa femme : elle est la prolétaire du prolétaire". Son existence dramatique lui a donné "l'audace" de parler ainsi, car elle ne veut appartenir à aucune école : "je déclare que je ne suis ni saint-simonienne, ni fouriériste..." écrit-elle dans "Les Promenades dans Londres".

Née le 7 avril 1803 à Paris d'un riche noble péruvien qui malheureusement meurt en 1807 sans avoir légalisé son union avec Anne-Pierre-Thérèse Laisnay, Flora connaît l'illégitimité et la misère. Ouvrière-coloriste, elle est mariée à 17 ans à son patron, André Chazal, paresseux, buveur et joueur. Enceinte de son troisième enfant (Aline qui sera la mère de Paul Gauguin), elle préfère fuir, devenant ainsi une délinquante de droit commun, une "paria" comme elle se nommera elle-même. A son retour du Pérou, son mari, égaré par l'alcool, tire sur elle et il est condamné à vingt ans de prison. Cette "tentative de meurtre avec préméditation" dissout le mariage et Flora est enfin libre.

Pour elle, l'émancipation du travailleur et celle de la femme sont liés, bien que les bouleversements sociaux ne résoudront pas tous les problèmes spécifiquement féminins. Elle se dévoue sans compter pour promouvoir l'égalité de la femme et l'union ouvrière qui annonce par bien des points le socialisme international. Marx et Engels reprendront plus tard les mêmes formules (mutuelles, instruction, soins médicaux...) En 1843, elle entreprend un Tour de France, comme les compagnons artisans, pour exposer sa vue sur le monde futur. Mais, à bout de forces, elle meurt à Bordeaux à l'automne de 1844.

- LES INSTITUTRICES

Nous ne revenons pas sur l'enseignement des filles au XIXe siècle, déjà traité dans notre article sur l'école (voir la revue "Blagnac, Questions d'Histoire" numéros 7 et 8).

Les institutrices jouent un rôle primordial dans l'émancipation des femmes.

L'une d'entre elles, LOUISE MICHEL (1830-1905) exerce dès 1853 dans une école privée non par conviction mais pour ne pas prêter serment de fidélité à l'Empire. Elle essaie de rendre ses cours les plus concrets possible : visite des jardins, observation des animaux etc... Les élèves l'adorent. Elle lance l'idée

de cours d'adultes gratuits, d'écoles professionnelles féminines et d'orphelinats laïcs.

Elle est surtout connue pour son action révolutionnaire pendant la Commune. Pour cela elle est envoyée au bagne en 1871 à Nouméa mais sera amnistiée en 1880. La "bonne Louise", pleurée par les Canaques à son départ de Nouvelle-Calédonie, luttera toute sa vie contre la misère et l'injustice.

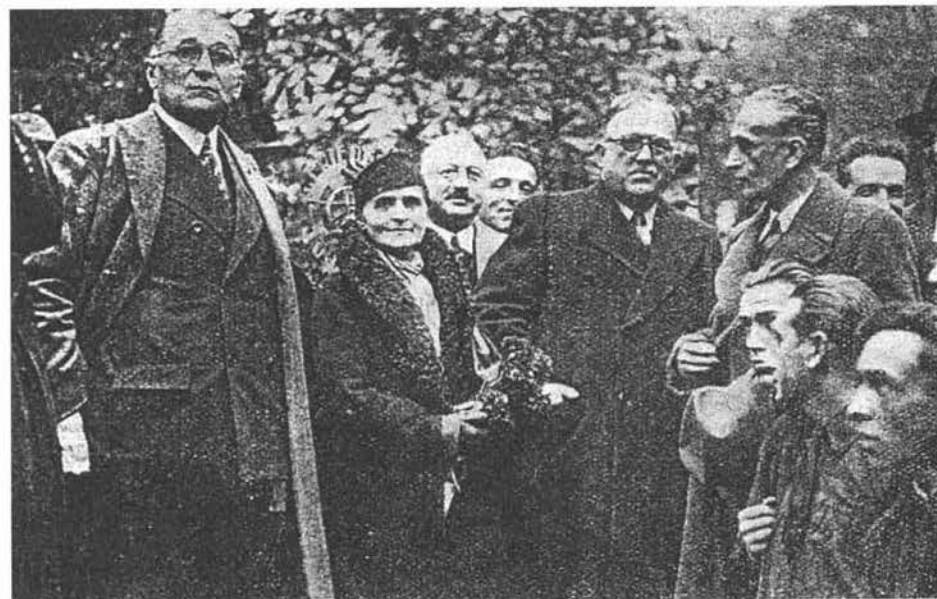
Une autre institutrice, peut-être moins connue, mais dont une école maternelle blagnacaise porte son nom, mérite tout autant d'être présentée. Il s'agit de SUZANNE LACORE.

Cette fille d'un entrepreneur de travaux publics est née le 30 mai 1875 au Glandier (Corrèze). Elle fait des études jusqu'à l'âge de 16 ans puis entre à l'École normale d'institutrices de la Dordogne, à Périgueux, dans la promotion 1891-1894.

Restée célibataire, elle se donne avec dévouement à l'enseignement populaire. A AJAT (Dordogne) où elle exerce de 1903 jusqu'à sa retraite en 1930, elle crée et anime cantine scolaire, bibliothèque, cours d'hygiène et de puériculture.

De nombreuses lectures l'incitent à se passionner pour la vie publique et les problèmes sociaux. Elle adhère au Parti socialiste S.F.I.O. en 1906. Même critiquée car institutrice publique, elle continue sa propagande dans les petits villages périgourdiens. Elle écrit dans les journaux locaux, régionaux puis nationaux et publie des brochures. Parallèlement au combat socialiste, aux oeuvres laïques, elle entre dans les amicales d'instituteurs et d'institutrices et contribue à leur évolution vers le syndicalisme. Avant la première guerre mondiale Suzanne Lacore crée un groupe féminin dans le milieu universitaire et adhère au groupe des femmes socialistes dès sa création en 1913. Pour elle, comme pour ses amies militantes, la lutte féministe passe d'abord par l'abolition du régime capitaliste.

En 1936, Léon Blum, lui demande de faire parti de son gouvernement, mais elle commence par refuser : les femmes étant peu habituées à être sollicitées pour de telles responsabilités. Léon Blum, se fait pressant : "Je ne m'incline pas, écrit-il, devant votre refus. j'ai besoin de vous. Vous ne pouvez pas me refuser cela. Je n'insisterais pas comme je le fais si je ne vous savais pas entièrement digne du rôle que je vous destine. Vous n'aurez pas à diriger,



Mme Suzanne Lacore et d'autres personnalités à Toulouse le 18 Octobre 1936 lors d'un grand rassemblement socialiste.

mais à animer. Vous aurez surtout à être là, car votre seule présence signifie beaucoup de choses".

Pour mieux la convaincre, Léon Blum fait intervenir la plus haute autorité morale du Parti socialiste : Bracke (appelé familièrement "l'Ours" par ses amis). Celui-ci écrit cette étonnante lettre à Suzanne Lacore : "En voilà une histoire! Est-ce qu'on vous demande des jérémiades? ou des "je suis trop menue" ou des "je n'ai jamais mangé de ça" ou des etc..., etc. C'est du joli! Vous n'avez donc pas compris que vous refusez de rendre service à votre parti et à l'homme qui le représente? Ne parlez plus d'amitié puisque vous lâchez vos amis lorsqu'ils ont besoin de vous et que par simple peur, vous les laissez dans l'embarras, les priant "d'éloigner de vous ce calice" "... Comprenez, comprenez. Vous êtes la femme qu'il faut. Voilà tout. Le devoir est là..."

Ces deux lettres sont citées par Suzanne Lacore dans "Comment Léon Blum me fit ministre de l'Enfance" (le "Vétéran socialiste", mars 1960, numéro spécial pour le 10e anniversaire de la mort de Léon Blum).

Le 4 juin 1936, trois femmes sont membres du gouvernement comme sous-secrétaires d'Etat : Irène Joliot-Curie à la Recherche, Cécile Brunschwig à l'Education nationale et Suzanne Lacore à l'Enfance. Cette dernière crée les trois commissions de l'Enfance déficiente, de l'Enfance malheureuse et des Loisirs. Elle collabore étroitement avec le ministre de la Santé Henri Sellier. En dépit de leur bref passage aux responsabilités gouvernementales, la participation de ces trois femmes a été une grande nouveauté et paraît avoir été favorablement appréciée.

A la chute du cabinet le 21 juin 1937, Suzanne Lacore regagne sa province périgourdine. Elle continue son activité durant la seconde guerre mondiale, malgré les perquisitions de la milice et de la Gestapo. Après la Libération, elle milite encore durant de nombreuses années.

Le 30 mai 1975, à l'occasion de son centenaire, elle est élevée à la dignité d'Officier de la Légion d'Honneur et meurt le 8 novembre de la même année à Milhac d'Auberoche après une vie bien remplie.

- LES INCONNUES

A côté des grandes figures qui ont lutté pour la cause féminine, beaucoup de militantes sont restées dans l'anonymat. C'est le cas d'une Blagnacaise :



Mme Marguerite Mignot (la dernière à droite) à Paris le 18 mars 1919



MARGUERITE MIGNOT(1) . Fille du forgeron Jacques, Noël Lamarque et d'Antoinette Magné, Marguerite est née à Blagnac rue Coucourou (actuelle rue Pasteur) le 27 avril 1890. Son petit-fils (qui a bien voulu apporter son témoignage) se souvient "qu'elle évoquait ses parents avec beaucoup d'admiration car elle avait été très choyée pendant son enfance". Son père, originaire de Grenade, s'est marié le 15 juin 1883 à Blagnac avec Antoinette Magné, passementière. Marguerite a une sœur Maria et un frère Joseph qui deviendra le

forgeron bien connu des Blagnacais.

Marguerite, quant à elle, apprend la passementerie avec sa mère et sa tante Bernadette qui habitait au numéro 1 place de l'Eglise. mais elle veut être vendeuse et c'est à Marseille "Aux Dames de France" qu'elle va exercer ce métier. Dans cette ville, elle fait la connaissance de Jean Mignot, un joaillier-orfèvre, issu d'une famille bourgeoise. Elle l'épouse à Blagnac le 26 juillet 1917. Durement éprouvé par la guerre, Jean Mignot, ne survivra que très peu d'années après la naissance de leur fille en 1918.

Marguerite, devenue veuve, réagit très courageusement. Elle habite alors rue Maurice Fonvielle à Toulouse et travaille comme employée à la "Banque Populaire" qui se trouvait boulevard Carnot. Elle est décédée le 12 avril 1980 à Pibrac.

Son petit-fils garde d'elle une belle image. Cette femme simple a toujours été d'une honnêteté irréprochable. Très économe, elle lui a laissé la possibilité d'avoir un bon début dans la vie. Très patriote, elle a caché son gendre (père de son petit-fils) d'origine polonaise pour qu'il échappe aux Allemands.

Mais son petit-fils ne sait rien de son engagement dans un mouvement féministe. Pourtant la photographie montre bien qu'elle était présente à cette délégation de femmes venue le 18 mars 1919 à la Commission Internationale du Travail à Paris. Dans le journal "La Dépêche" du lendemain on peut lire un compte rendu de cette manifestation. L'article est intitulé "Les vœux féminins" : "La commission internationale du travail de la conférence de la paix a reçu une délégation de plusieurs groupements féminins... Les vœux présentés portent sur :

- 1) L'égalité de traitement de l'homme et de la femme dans les mêmes conditions de travail, avec néanmoins des mesures spéciales pour la protection de la maternité.
- 2) Age scolaire pour les enfants de deux sexes (15 ans) avec éducation professionnelle technique de quinze à dix huit ans et avec un cours complémentaire.
- 3) Principe de la journée de huit heures et de la semaine de quarante quatre heures.
- 4) Suppression de travail de nuit
- 5) Réglementation sévère du travail à domicile avec minimum de salaire".

Voici donc brossé le portrait de quelques femmes (il y a en a eu beaucoup d'autres françaises ou étrangères) qui ont lutté, chacune à sa manière, pour que celles d'aujourd'hui soient égales aux hommes dans les domaines civiques, politiques ou professionnels

LE PREMIER VOTE DES FEMMES A BLAGNAC

En cette année 1945, les Blagnacaises comme toutes les Françaises vont voter deux fois : le 29 avril pour des élections municipales et le 21 octobre pour élire les représentants du peuple à l'Assemblée nationale et répondre à un référendum.

- BLAGNAC, AVANT LE 29 AVRIL 45

Le 23 juillet 1944 (d'après le cahier des Délibérations) se réunit pour la dernière fois le Conseil municipal présidé par le maire Monsieur Mignard. Déjà une femme en fait partie (avant la guerre, seuls les hommes siègent dans ces Conseils) : Madame Roche, infirmière militaire, épouse d'un capitaine (ancien de 14-18). Désignée par le régime de Vichy (nous ignorons par quelle personnalité), elle apparaît pour la première fois dans le Conseil municipal le 23 mars 1941. Dans la séance du 27 avril suivant, elle demande qu'un local soit affecté à la consultation des nourrissons. Le 16 mai 1943, elle propose la création d'un poste de secours en cas de bombardement aérien (il sera installé à la Mairie, voir le témoignage du Docteur Léon Contie dans le numéro 6 de la revue "Blagnac, Questions d'Histoire" page 21).

A Blagnac, devenu libre (2) , le "Comité local de Libération" remplace ce Conseil municipal (J. Weidknet en parle dans son article de la revue

"Blagnac, Questions d'Histoire numéro 7). Il se réunit le 16 octobre 1944 et le 20 octobre, son responsable, Monsieur Jean-Louis Puig, est élu maire. Le 23 octobre, cette municipalité "provisoire", composée de Messieurs Puig, maire, Bézard, Amiel, Gabarre, Vergé, Lortet, Pujol, Rabary, Pied de Vaché et de Madame Weidknet, désigne trois délégués pour la "reconstitution" des listes électorales.

Madame Weidknet, seule femme de cette assemblée, représente "l'Union des Femmes Françaises" et ne reste que très peu de temps. Le 9 février 1945, en accord avec le Comité départementale de Libération, deux femmes sont intégrées au sein du Conseil municipal (le Préfet donne son assentiment dès le début mars) : Madame Feuillerat et Madame Béziat. Elles représentent les deux mouvements féministes existant à Blagnac: "Le Comité de l'Union des Femmes de France" et "le Comité des Femmes de Libération nationale".

- LES ELECTIONS MUNICIPALES DU 29 AVRIL 1945

Dans une population d'environ 2700 personnes, les inscrits sont au nombre de 1608 : 862 femmes (inscrites, contrairement à aujourd'hui, sous leur nom d'épouse suivi de celui de jeune fille) et 746 hommes.

Les femmes ont voté en masse : seulement 19% d'abstentions contre 30% du côté masculin. Dans la majorité des cas, les abstentionnistes féminines sont ou très jeunes (21 ans minimum) ou très âgées (70 ans et plus). Si elles ne votent pas, c'est que leur mari (ou leur père) n'a pas voté lui-même ou qu'elles sont veuves.

Sur ces abstentionnistes, un peu plus de 95% sont dites "sans profession" ou "cultivatrices", c'est-à-dire épouses d'un cultivateur. Ces deux catégories sociales représentent les 73% des électrices blagnacaises, les ouvrières seulement 2 %. Les autres sont commerçantes : boulangère, épicière, charcutière etc... comme leur mari, ou blanchisseuses (36) ou laveuses (11). au bureau de Postes travaillent trois femmes : la receveuse, une employée et la livreuse de télégrammes. L'enseignement occupe cinq d'entre elles : trois institutrices à Blagnac et deux professeurs à Toulouse. Seulement deux sages-femmes et une pharmacienne ont une profession "médicale". La présence du monastère explique le nombre des religieuses : 28. En 1945, les femmes sont encore loin d'occuper des "postes à responsabilité".



Mesdames Marie, Antoinette Peyrouzet et Françoise Béziat en 1945
(cliché G. Chaumel - extrait)

La composition du Conseil municipal qui sort des urnes est la suivante : Messieurs Amiel Jean; Puig Jean-Louis; Bézard Pierre; Samazan Jean-marie; Masse Denis; Clerc Emilien; Combes Jules; Madame Béziat Françoise; Gabarre Etienne; Pujol Robert; Madame Peyrouzet Marie; Poujade Pierre; Saint-Blancat Charles; Vergè Paul; Dubord François; Delpèch François.

Deux femmes en font partie : Marie-Antoinette Peyrouzet et Françoise Béziat déjà présente à la mairie depuis le début de cette année 1945.

La première est née en 1904 mais est décédée en 1980. C'est donc son fils et sa nièce qui ont fait appel à leurs souvenirs. Madame Peyrouzet était une personne pleine de bon sens, douce, dévouée, toujours prête à rendre service. Durant la guerre, elle a accueilli des réfugiés dans sa maison et a hébergé des résistants. Son mari appartenait à un groupe de résistants : "Le Front National" proche des communistes. Elle a été présentée par "l'Union des Femmes Françaises" aux élections municipales.

Françoise Béziat vit toujours et est bien connue des Blagnacais qui ont souvent fréquenté sa pharmacie boulevard Firmin Pons. Elle est née le 25 décembre 1908 et s'est mariée avec Jean Béziat, riche propriétaire de Pibrac et maire de cette commune. C'est une femme intelligente, forte de caractère, disant ce qu'elle pense avec franchise. Selon son témoignage, durant la guerre 39-45, elle a refusé de faire partie de la milice et par de nombreux petits actes (comme Madame Peyrouzet) elle a, elle aussi, fait de la résistance (son mari en faisait sur une plus grande échelle). En voici quelques exemples parmi tous ceux qu'elle nous a donnés : obligée par les réquisitions d'héberger des Allemands, elle leur a donné une chambre sous les toits et peu confortable, aussi ils ne sont restés qu'une nuit; elle a soigné et nourri de nombreuses personnes; bien souvent, elle n'a pas hésité à fermer sa pharmacie pour transporter un malade à l'hôpital etc... Arrêtée par les Allemands, peu avant la Libération, elle a été sauvée par un heureux hasard : un Strasbourgeois à qui elle avait rendu service et qui parlait allemand, a su plaider sa cause. Aux élections municipales de 1945, elle s'est présentée sans étiquette politique et le 4 juillet de la même année, elle est élue au scrutin secret adjoint au maire.

Madame Peyrouzet et Madame Béziat sont présentes dans toutes les commissions du Conseil municipal, sauf dans celle des finances. Toutes les deux s'occupent des réceptions données en l'honneur des prisonniers et des

déportés et surtout des secours à apporter aux familles les plus démunies. Elles créent la cantine scolaire et la gèrent bénévolement. Madame Béziat offre une cuisinière et la vaisselle. Madame Peyrouzet prépare quotidiennement les repas (aidée par Madame Danel) et à l'occasion des goûters de fin d'année scolaire organisés par la Caisse des Ecoles, elle confectionne un nombre impressionnant de madeleines (sa nièce Madame Viale s'en souvient encore!)

Pendant toute la durée de leur mandat, ces deux femmes accompliront leur tâche avec compétence, efficacité et dévouement.

- LES ELECTIONS DU 21 OCTOBRE 1945

En avril, les femmes ont voté sur un plan local. En ce mois d'octobre, elles deviennent "citoyennes à part entière" en votant sur un plan national.

Le Comité français de la libération nationale stipule dans l'article premier de l'Ordonnance du 21 avril 1944, portant organisation des pouvoirs publics en France après la libération : "Le peuple français décidera souverainement de ses futures institutions. A cet effet, une assemblée nationale constituante sera convoquée dès que les circonstances permettront de procéder à des élections régulières, au plus tard dans le délai d'un an après la libération complète du territoire. Elle sera élue au scrutin secret à un seul degré par tous les Français et les Françaises majeurs..."

Ainsi en ce 21 octobre 1945 les Français et les "Françaises" doivent nommer leurs représentants à l'Assemblée nationale, mais en même temps, les électeurs et électrices sont invités à répondre par référendum à deux questions : veulent-ils que l'Assemblée élue soit constituante et donc que soient abrogées les "lois constitutionnelles" de 1875 ? et acceptent-ils l'organisation des pouvoirs publics telle que l'a conçue le gouvernement provisoire de la République française jusqu'à la mise en vigueur de la nouvelle constitution? Sur le plan national le "oui" l'emporte par 96 % des voix pour la première question et par 66 % pour la seconde. En ce qui concerne les élections législatives, les vieilles formations de droite sont "laminées" avec moins de 15 % des voix. Les grands gagnants sont les partis de gauche : MRP, SFIO et surtout le parti communiste qui dépasse les 5 millions de suffrages. Dans cette assemblée 35 femmes sont élues sur 545 membres.

Nous ne connaissons pas les résultats à Blagnac. Les listes d'émargement nous apprennent que le nombre d'inscrits a augmenté par rapport au mois d'avril : 1661 - Est-ce le fait de nouveaux arrivants ou de gens non inscrits en avril ? Difficile de répondre avec certitude ! L'augmentation est d'une vingtaine pour les femmes et d'une quarantaine pour les hommes (en partie des prisonniers peut-être ?). Les électrices qui représentaient les 58 % de la population majeure blagnacaise en avril ne sont plus que 53 %. L'abstention est faible : moins de 16 % contre 24 % en avril. Les femmes ont bien voté : 82,50 % mais ce sont les hommes qui font la différence : 86 % d'entre eux se sont rendus aux urnes (70 % en avril).

Les remarques faites pour les élections municipales concernant les abstentionnistes féminines sont toujours valables, mais un plus grand nombre de femmes n'ont pas suivi leur mari au bureau de vote. La situation professionnelle des femmes est stable. Il faut noter simplement une légère augmentation des ouvrières : elles représentent près de 4 % des électrices.

LES DROITS ET LA REALITE

Depuis que les femmes sont devenues majeures sur le plan civique en 1945, des mesures importantes ont conduit à de réels progrès dans leur émancipation. En 1946, d'après la Constitution les femmes ont les mêmes droits que les hommes. Mais en fait, ce principe va entrer dans la réalité seulement avec l'avènement de la Vème république.

Les droits pour la libération de leur corps (loi Neuwirth en 1967 autorisant la contraception, loi Weil en 1975 autorisant l'interruption volontaire de grossesse) ont été arrachés de haute lutte ("Mouvement de Libération de la Femme", "Ligne du droit des femmes" présidée par Simone de Beauvoir...). Aussi, elles décident de leur vie privée. Elles ont bouleversé la famille. Le modèle unique d'autrefois : avoir des enfants, combler son mari, a volé en éclats. Elles se marient, divorcent, élèvent seules leurs enfants. Mais la publicité présente encore la femme dans le personnage traditionnel de la mère de famille vantant des produits d'entretien ou des appareils ménagers, ou bien elle incarne beauté, séduction, élégance pour faire acheter des sous-vêtements ou des aliments allégés.

Depuis la loi du 13 juillet 1983 interdisant toute discrimination en raison du

sexe dans la vie professionnelle des salariés, les femmes actives sont de plus en plus nombreuses : entre 25 et 44 ans trois femmes sur quatre travaillent et leur mari ne peut plus s'y opposer depuis 1965. Elles exercent tous les métiers. Mais si aucune porte n'est fermée, elles sont une minorité dans les professions dites "masculines". Celles qui ont des postes à responsabilités sont le plus souvent issues d'un milieu social privilégié. Les écarts de salaire se sont réduits, mais existent toujours et surtout les femmes sont plus pénalisées que les hommes par le chômage.

En obtenant le droit de vote, les femmes ont aussi obtenu le droit d'être élues. Mais, bien que leur nombre soit en progression, elles sont sous représentées dans la vie politique française (6 % seulement des députés sont des femmes). Elles sont peu nombreuses à s'engager dans les partis ou dans les syndicats; elles militent plus facilement dans des associations de parents d'élèves et surtout dans des mouvements caritatifs ou humanitaires.

Ainsi, les femmes d'aujourd'hui ne sont pas aidées pour conquérir des emplois, des postes de direction, des sièges d'élus. Les obstacles viennent de l'extérieur bien sûr, mais aussi de l'intérieur d'elles-mêmes. "Elles veulent tout, mais elles s'en veulent" écrit Jacqueline Rémy dans "l'Express" (janvier 1994). Leur spécificité féminine déterminée biologiquement, les images et les fonctions sociales dévolues aux femmes sont enracinées profondément en elles et selon la démographe Catherine Gokalp - Villeneuve "on a l'impression que les mentalités profondes n'ont pas toujours suivi les changements. Les femmes étudient plus longtemps que les hommes, mais sont moins carriéristes. Elles sont tarabuscées par une vieille culpabilité à l'égard des enfants".

A Blagnac, comme partout en France, la femme a encore bien des victoires à remporter.

Suzanne BERET
(Février 1995)

Je remercie les parents et amis des Blagnacaises citées ainsi que Messieurs J. Peyrat et R. Caussat qui m'ont fourni les renseignements sur Suzanne LACORE.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

- Archives municipales de Blagnac
 - Délibérations du Conseil municipal
 - Listes électorales de 1945
 - Journal Officiel de la République Française(22/4/44)
 - Archives municipales de Toulouse
 - "La Dépêche" du 19 mars 1919
 - L'Office universitaire de recherche socialiste (l'O.U.R.S) auquel Monsieur Jean Peyrat s'est adressé
 - Bulletin municipal de la ville de Toulouse (octobre 1936)
 - "Les années-mémoire": 1919 ouvrage collectif, Paris - Ed. Larousse et Bayard Presse, 1987
 - "Le Courrier de l'UNESCO" mars 1975 et août-septembre 1975
 - "Histoire, magazine" janvier 1980
 - "l'Express" Semaine du 13 au 19 janvier 1994
 - ALBISTUR M. et ARMOGATHE D., "Histoire du féminisme français" - Paris, Ed. des Femmes, 1977
 - BLOSS T. et FRICKEY A., "La femme dans la société française", Paris, Presses Universitaires de France, 1994
 - BODIN L. et TOUCHARD J., "Front Populaire, 1936" Paris, Colin 1961
 - GERHARD L., "Flora Tristan, la révolte d'une paria", Paris - Ed. de l'Atelier, 1994
 - GROULT B., "Pauline Roland", Paris, Laffond, 1991
 - PLANCHE F. "La vie ardente et intrépide de Louise Michel", Paris, Presses de la S.L.I.M., 1946
- (1) Peut-être d'autres femmes de Blagnac ont joué un rôle comme elle. Tous les renseignements seront les bienvenus
- (2) Une cassette vidéo a été réalisée par le Cerravhis à l'occasion du cinquantenaire de la Libération de Blagnac. Elle est disponible à la Maison de l'Histoire.